

THE QUEBEC GAZETTE.



LA GAZETTE DE QUEBEC.

MONDAY, OCTOBER 6, 1766.

LUNDI, le 6 d'OCTOBRE, 1766.

CHARLESTOWN, in South-Carolina, July 8.



In the Tax-Act, the Sum of Seven Thousand Pounds is granted for procuring from London, a STATUE of the Right Honorable WILLIAM PITT, Esq; to be erected in this Province.

July 15. In the Beginning of May last, as one Welch, an Indian Trader, was going from Fort Prince-George to the Sugar-Town, in the Lower-Cherokee Country, with his half-breed Daughter and her Child, they were set upon by some Northward Indians, who killed and scalped Welch and the Child, but the Woman, being on Horseback, got back to the Fort, though not without being wounded by several Darts the Enemy threw at her in their Pursuit.

About the same Time, one Mr. Boyd, a Trader, from Virginia, with two of his People, named Fields and Bourke, were found murdered near Broad-River, on the Road from the Upper-Cherokee Country to Virginia. Mr. Cameron, the Superintendent's Deputy, who arrived in the Upper-Towns May 25th, applied to the Chiefs for a Party to go to the Place where Mr. Boyd's Horses were found, in Order to search for and bury his Bones; they readily granted his Request, but the many Tracts of the Enemy obliged the Party to return. The Friends of those Indians who were assassinated last Year in Virginia, have frequently dropt Threatenings of Revenge against the Virginians in general on that Account; and though the Cherokees, to a Man, firmly deny their having any Hand in the Murder of Mr. Boyd and the other two, yet there are those who strongly suspect them.

The Legislature of Virginia hath granted about Five Thousand Pounds Sterling, for carrying on a Trade with the Cherokee Indians, for seven Years, on Account of that Province. The Goods, it is said, are to be sold at no more than the Cost and Charges. Mr. Ross, a Gentleman appointed Factor for the said Trade, arrived lately from Virginia in the Upper-Cherokee Towns; he proposed to the Indians, that a Store should be erected on Long-Island, Holston, to be fortified with a Stockade, which they would by no Means agree to, as, they said, that was the best of their Hunting-Ground, which would be entirely spoiled by building a Store there; and that Differences would certainly arise between their young Fellows and the white People, if they should settle so near each other.

They write from Augusta, that a Body of 200 Creek Indians was gone out against the Choctaws. The same Letters add, that the Creeks express strong Suspicions that the English have spirited up the Choctaws to break with them, which, they say, is contrary to Treaty, and all the Talks of the Great King, delivered to them by his beloved Men.

July 22. Letters from West-Florida express some Suspicions that the Choctaw and Creek Indians, are about to make up their Differences; and that their Union will not be very favourable to the British Interests in that Part of the World.

The Number of Spaniards arrived at New-Orleans did not exceed 100 about the Beginning of last Month; and none of the French had left the Place. More Spanish Troops were daily expected.

The last Accounts from the Cherokee Country inform us, that the Northern Tribes continue their Incursions against the Cherokees, who are extremely desirous of having a Peace concluded with those restless Enemies.

From the DOMINICA GAZETTE.

Charlotte-Town, June 25. On Thursday Evening passed by here, four French Ships of War, viz. two of the Line and two Frigates, supposed to be the same which were equipped at Brest in March last, and destined to carry Provisions and Warlike Stores to America. On board one of these Ships, it is said, is Prince Maubazon, who is going to St. Domingo, in Order to take Possession of that Part of the Island now inhabited by the Spaniards, and which his Catholic Majesty has ceded to the Crown of France in Lieu of the Province of Louisiana: So that now the whole Continent of America is under the Subjection of the English, Dutch, Spaniards, and Portuguese.

BOSTON.

July 28. Thursday last arrived here Capt. Ford, from Halifax, by whom we learn, that Admiral Durell was hourly expected there, to relieve Admiral Colvill.—We hear a Commission appointing the Honorable Michael Franklin, Esq; Lieutenant-Governor and Commander in Chief of Nova-Scotia, is on board Admiral Durell.

August 18. We hear that the Inhabitants of Charlestown, at a Town Meeting held there last Thursday, generously voted an Instruction to their Representative to use his Influence in the General Court, that the real Losses of such Persons who have suffered in the late Times of general Struggle for Liberty, be made up to them out of the public Treasury; provided the said Persons apply in a Parliamentary Way and Manner therefor.

We hear that several other Towns in this Province have given their Representatives Instructions to the same Purpose.

Last Week a Whaling Sloop arrived here from the Straights of Belleisle, by whom we learn, that there has been but small Success in that Fishery this Season, not above 27 Whales having been caught among the many Vessels which were fitted out for that Purpose.—We also learn, that the Cod-Fishery on the Labrador Coast has been greatly interrupted and broke up by one of His Majesty's Frigates, who pressed one Man out of each Vessel, and obliged them all to leave the Coast, after having taken from some what was found valuable on board, and of others destroying the small Quantity of Fish they had already caught, and beating and abusing some of the Skippers for demanding the Reason of this Treatment towards them, from whom they rather expected Encouragement and Protection.—'Tis said the Captain of the Frigate acted in Consequence of Orders from the Commanding Officer on that Station; and that one of his Orders was, "Not to suffer any American Vessel to fish for any other than Whales, in any of the Ports or Coasts of Newfoundland, lying between Point Riche and Cape-Bonavista."

Thursday last being the Anniversary of the glorious 14th of August, 1765, when the noble Ardour of Liberty burst thro' its long Concealment; o'erleap'd the Barriers of Oppression, and lifted its awful Crest amid the Group of lowering Dastards, haughty Tyrants and mercilefs Parricides—the Patrons and Sons of Liberty avowed the illustrious Cause, and met, a numerous and truly respectable Circle of the most virtuous, most opulent and most sensible Part of this great Metropolis.—At the Hour of XII they conveyed to the sacred Tree of Liberty, every Bosom dilating with Joy, and every Eye sparkling with Satisfaction. A Number of Cannon which were placed in a Line under the Tree for that Purpose bellowed loud their Joy in a Royal Salute, which was answered with such a thundering Peal of Huzzas as rent the Welkin.—The Company then retired to the Hall of Liberty, adjacent to the Tree, and drank the following loyal Toasts.—The most laudable Adherence to the best of Sovereigns, the firmest Attachment to their constitutional Liberties breath'd in every Sentence and talk'd in every Gesture; decent Mirth, the best Order, and most cordial Harmony attended the Table, and reflected Grace and Honour on this thrice happy Festival.

- 1. King GEORGE the Third, may his Reign be long and prosperous.— 2. May the Prince of Wales, the Heir apparent to the Throne of his Royal Father, inherit his Virtues.— 3. May the British Empire be always happy in a patriot King of the Royal House of Brunswick.— 4. PITT.— 5. May our Brethren of Great-Britain, ever be reverse to lay Restraints upon the constitutional Liberties of their American Fellow-Subjects.— 6. May the Union between Great-Britain and the Colonies never be dissolved.— 7. May the British Colonies ever be united in the Principles of Civil Liberty.— 8. To protect the

De CHARLESTOWN (à la CAROLINE DU SUD) le 3 Juillet.



ANS l'Acte d'impôts, il y a une somme de 7000 accordée pour faire venir de Londres, une Statue du Très Honorable Guillaume Pitt, Ecuier, à fin de la dresser en cette Province.

Le 15 Juillet. Comme un nommé Welch, qui faisoit la traite avec les Sauvages, alloit dans le commencement de Mai dernier, du Fort Prince-George à Sugartown, dans le pays d'en bas des Cherokees, avec sa fille mêtive et son enfant, ils furent attaqués par quelques Sauvages du Nord, qui tuèrent Welch et l'enfant, et leur levèrent les cheveux, mais la femme étant montée sur un cheval repacha le fort, mais elle reçut plusieurs blessures par des sèches que l'ennemi lui tira en la poursuivant.

Vers le même tems, un nommé Boyd, commerçant de la Virginie, avec deux de ses gens, nommés Field et Bourke, furent trouvés massacrés près de la Grande Rivière, sur le chemin qui mène du pays d'en haut des Cherokees à la Virginie. Mr. Cameron, Deputy du Sur-intendant, ayant arrivé le 25 de Mai dans les villages d'en haut, s'adressa aux Chefs pour avoir un parti à fin d'aller à l'endroit où on avoit trouvé les chevaux de Mr. Boyd, pour chercher son cadavre et pour enterrer ses os; ils lui accorderent sa demande sans difficulté, mais le grand nombre de pistes de l'ennemi qu'ils trouverent obligèrent le parti de retourner. Les amis des Sauvages qui ont été assassinés l'année dernière à la Virginie, ont souvent menacé de venger leur mort sur les Virginians en général, et quoique les Cherokees soutiennent unanimement qu'ils n'ont eu aucune part au massacre de Mr. Boyd et de ses gens, il y a cependant des personnes qui les soupçonnent très fort d'y avoir trimpé.

La législature de la Virginie a accordé environ cinq mil livres Sterling, pour établir un commerce avec les Sauvages Cherokees pendant sept ans, pour le compte de la Province, et on doit, dit-on, leur donner les marchandises au prix d'achat en y ajoutant les frais. Mr. Ross nommé facteur pour le dit commerce, étant arrivé dernièrement de la Virginie dans les villages du pays d'en haut des Cherokees, proposa aux Sauvages d'établir un magasin sur la longue île nommée Holston, et de le faire fortifier avec des pieux, à quoi ils n'ont jamais voulu consentir, alléguant que c'est leur meilleur terrain pour la chasse, et qu'il seroit entièrement gâté si on y établisoit un fort; et que des querelles s'éleveroient inévitablement entre leurs jeunes gens et les blancs, s'ils étoient établis si près les uns des autres.

On écrit d'Augusta, qu'un corps de 200 Creeks étoit parti pour faire la guerre aux Choctaws. Les mêmes lettres ajoutent, que les Creeks soupçonnent fort les Anglois d'avoir suscité les Choctaws à rompre avec eux, ce qui est, disent-ils, bien peu conforme aux discours du Grand Roi, qui leur ont été remis par ses gens affidés.

Des lettres de la Floride Occidentale font entendre, qu'il y a lieu de soupçonner que les Creeks et les Choctaws sont sur le point d'accommoder leurs différends; et que leur union ne sera pas trop favorable aux intérêts Britanniques dans cette partie du monde.

Le nombre d'Espagnols arrivés à la Nouvelle-Orléans n'excedoit pas 100 hommes vers le commencement du mois passé, et aucun des François n'avoit encore quitté l'endroit; mais on s'attendoit tous les jours l'arrivée de quelques autres troupes Espagnoles.

Les derniers avis reçus du pays des Cherokees nous informent que les actions du Nord continuent de faire des incursions contre les Cherokees, qui souhaitent fort de faire la paix avec ces ennemis insatiables.

De la GAZETTE DE LA DOMINIQUE.

De Charlestown, le 25 Juin. Quatre vaisseaux de guerre François passerent devant ce port Jeudi au soir, savoir, Deux vaisseaux de ligne et deux frégates, qu'on suppose être les mêmes qui ont été armés à Brest en Mars dernier, et destinés à porter des provisions et munitions de guerre à l'Amérique. L'on dit que le Prince de Maubazon est à bord d'un de ces vaisseaux, qui va, dit-on, à St. Domingue pour prendre possession de la partie de la dite île qui est actuellement habitée par les Espagnols, et que sa Majesté Très Catholique a cédé à la Couronne de France en échange pour la Louisiane, de façon que tout le continent de l'Amérique est à présent sous la domination des Anglois, des Hollandois, des Espagnols et des Portugais.

De BOSTON.

Le 28 Juillet. Le Capitaine Ford arrivé ici Jeudi dernier d'Halifax. L'Amiral Durell étoit attendu à chaque moment à Halifax, pour relever l'Amiral Colvill. On nous apprend qu'il y a à bord de l'Amiral Durell une commission qui constitue l'Honorable Michel Franklin Lieutenant Gouverneur et Commandant en Chef de la Nouvelle Ecosse.

Le 18 Aout. Nous apprenons que les habitants de Charlestown, ayant tenu une assemblée Jeudi dernier, ont unanimement donné leurs suffrages pour donner des instructions à leur représentant, de se servir de son influence à la Cour Générale, pour que les pertes réelles des personnes qui en ont souffert, dans le tems des contestations pour maintenir la liberté, leur soient remboursées sur la trésorerie publique; pourvu cependant que les dites personnes s'adressent pour cet effet en manière et forme parlementaire.

Nous apprenons aussi que plusieurs autres villes de cette Province ont donné à leurs représentants des instructions au même effet.

Un bateau baleinier arriva ici la semaine dernière du detroit de Belleisle, par lequel nous apprenons que la pêche y a très mal réussi cette saison, vu que les différens bâtimens équipés pour cette pêche n'ont pas pris entre eux tous au dessus de 17 Baleines.— On nous apprend aussi que la pêche de la morue sur la côte de Labrador a été fort interrompue et empêchée par une des frégates du Roi qui prit un homme de chaque bâtiment, et les obligea ensuite de quitter la côte, qu'elle a depouillé quelques uns de tout ce qu'ils avoient de valeur à leur bord, et les autres du peu de poisson qu'ils avoient pris, en bâtant et en maltraitant les matres pour leur avoir demandé la raison pourquoi ils les maltraitoient ainsi, au lieu de les encourager et de les protéger comme ils devoient espérer.

L'on dit que le Capitaine de cette frégate avoit agi en conséquence des ordres du commandant de l'escadre dans ce passage; et qu'on des ordres étoit, de ne pas souffrir qu'aucun bâtiment Amériquin fasse la pêche (excepté celle de la Baleine) dans les ports ou sur les côtes de Terre-neuve, situés entre la Pointe Riche et le Cap Bonavista.

Jeudi dernier étant l'anniversaire du mémorable 14 d'Août, lorsque la noble ardeur de la liberté sortit de l'obscurité dans laquelle elle avoit été cachée depuis long tems, affranchit les barrières de l'opposition, et leva la tête d'une manière formidable, au milieu de la troupe de lâches Politiciens, de Tyrans présomptueux, et de cruels Parricides.— Les Patrons et les Enfants de la Liberté avouèrent la cause illustre qui donna lieu à cette Fête, et ils se rencontrèrent de façon à composer un cercle nombreux et respectable de gens des plus vertueux, des plus opulents et des plus sensés de cette grande capitale.— Ils s'assemblerent à l'heure de midi, à l'Arbre sacré de la Liberté, avec des coeurs remplis de joie, en même tems que leur satisfaction paroissoit dans leurs yeux.— Un nombre de canons qui étoit placé pour cet effet sous l'Arbre proclama leur joye par un salut royal, auquel le peuple répondit en faisant retentir l'air de cris de Vive le Roi, ou Huzzas.— La compagnie se retira ensuite à la salle de la Liberté qui est voisine de l'Arbre du même nom, où ils bûrent aux santés qui suivent.— L'attachement le plus parfait au meilleur des Souverains, et le sêl le plus inébranlable pour le soutien des libertés de la constitution, se déclaroient dans chaque sentence de leur conversation, et paroient même dans leurs gestes: Une joye convenable, jointe au bon ordre, et à l'accord parfait qui regnoient parmi la compagnie, firent autant d'honneur qu'ils donnerent d'agrément à cette fête joyeuse.

- 1. A la santé du Roi GEORGE III. que son regne soit long et heureux.— 2. Que le Prince de Galles, héritier apparent du trône du Roi son pere, hérite aussi de ses vertus.— 3. Que l'Empire Britannique jouisse à jamais du bonheur d'être gouverné par un Roi patriotique de l'illustre maison de Brunswick.— 4. PITT.— 5. Que nos confreres en Grande-

People, and preserve their Rights, to the Principle of every American Governor. — 9. May the Colonies ever be watchful to obviate any evil Designs, or clandestine Measures, to disturb their Harmony. — 10. The American Hampden, who first proposed the Congress in the House of Representatives of this Province. — 11. The brave Sons of Liberty throughout America. — 12. A just Vengeance to the Spark of Liberty kindling in Spain, the Success to General Paine and the struggling Corsicans. — 13. Detestation to the villainous Proceedings of the 26th of August last. — 14. May the everlasting Remembrance of the 14th of August, serve to revive the dying Sparks of Liberty, whenever America shall be in Danger of Slavery.

L O N D O N, June 23.

Private Letters from Madrid mention, that the Jesuits were making use of all their Interest at Court, to exculpate the Society from many ill-grounded Accusations, relative to their having been Abettors of Commotions in New Spain.

It is said that the Great Commoner has lately made the following patriotic Proposal: That, upon Condition he was permitted to act upon his own Principles for the Public Good, without any one interfering, he would get four or five Noblemen and Gentlemen, whose Patriotism is as unquestionable as his own, who, together with himself, would, with the greatest Alacrity, serve their Country without Fee or Reward; and that they would not accept or desire the smallest Share of the Emoluments belonging to the Offices they would fill in the Administration, but that the same should be entirely appropriated to the Use of the Public.

June 24. According to Letters from Madrid, Orders had been sent from Court, to stop the Marching of the French Troops nearer to the Capital, from which it was believed Tranquillity was upon the Point of being once more established.

June 26. Letters just received from Cadiz mention, that fourteen Men of War and Frigates are now fitting out there, the Command of which had been given to Admiral Navarro, but the Destination of the Fleet was not known.

It is now talked, that Mr. Secretary Conway will be created an English Peer, and succeed the Duke of Richmond as Ambassador Extraordinary to the Court of France.

July 1. The gigantic Inhabitants of the Island discovered by Commodore Byron, had not, it is said, a single offensive Weapon amongst them, but, though dressed in Skins, had generally Bracelets of Gold upon their Arms, and were attended each with a Dog of uncommonly large Size.

There are three small Ships of War (sheathed with Copper) ordered to Sea, with a View to perfect Commodore Byron's Discoveries, as it is said there is Reason to believe there are not only several small Islands near that already found out, but a main Land supposed to stretch away to Tartary.

We are informed that some Ships of War will be immediately ordered to cruise on the French Coast, to watch the Motions of the Fleets now fitting out at Brest and Toulon.

It is said, that the Right Hon. the Earl of Rochford will be furnished with a spirited Memorial to the Court of France, with regard to the Payment of the Canada Bills, before his Departure for his Embassy to that Kingdom.

It is thought the Departure of Sir James Gray, for Madrid, will be hastened, on Account of some fresh Matters necessary to be settled between the two Courts, relative to some British Captures in the West-Indies.

Advice is said to be received, that the Spaniards are preparing to send out a Fleet of Observation to the South Seas.

July 3. A Letter just received from Newfoundland mentions, that, by the Disposition of his Majesty's Ships of War, the French, at St. Peter's and Miquelon, are effectually tied up, for this Season, from carrying on any illegal Intercourse with either the English or Indians.

PHILADELPHIA, AUGUST 14.

By Captain Eve, from Bermuda, we have Advice, that a Man of War was arrived there from Jamaica, with about £6000 Part of the Cash to reimburse the Merchants for the Damage they sustained by the French, some Time since, at Turks-Island.

Monday last arrived the Sloop Peggy, Captain Dyer, in three Weeks from Pensacola, by whom we have the most dismal Accounts of the Deadness of Trade, and the Want of Cash there, that several Merchants who went there with the Expectation of amassing large Stores of Wealth, are determined, unless Affairs change, to quit the Place.

By a Gentleman from Mobile, we learn, that three Convoys of Goods from this Place were arrived safe at the Illinois, which effected the French Merchants at New-Orleans, and they now say it is Time for to move off, as their Trade in the Indian Country is over, and altogether in the Hands of the English: A fore Stroke to New-Orleans, as the Trade carried on by them, in the Indian Country for Furs, was in some Measure a great Dependence.

Extract of a Letter from London, June 11, 1766.

"No Changes have yet taken Place in the Ministry, except the Resignation of the Duke of Grafton. — In the East-Indies, Lord Clive seems to carry all before him. He proposed, by the last Accounts, to set out for Europe next December; but it is said the Company have wrote to him to remain there another Year, that he may have full Time to compose Matters thoroughly. — The late Revolution of the Ministry in Spain, with the Disturbances that still remain there, seem to us the Continuance of their Friendship; the Peace of Europe is therefore not likely to be soon disturbed; and in Times of Tranquillity, all commercial States must flourish."

N E W - Y O R K, AUGUST 25.

From Dutchess County we learn, That Pindergast has been condemned for High-Treason, and was sentenced to suffer Death for the same, in six Weeks. — 'Tis said it was proved to the Jury, that the said Pindergast, before the Misdemeanor happened for which he was tried, was always esteemed a sober, honest, and industrious Farmer, much beloved by his Neighbour, and in short, was a good Liver; but was stirred up to act as he did by one Monro, who is absconded.

We hear that after the Examination of a great Number of Witnesses, respecting the late Disturbances between some of the Citizens, and a Party of Soldiers, the Corporal and Drum-Major of the 28th Regiment, who appeared to be the Chief Authors of the Disturbances, were bound over to the Quarter-Sessions. — We hear these Differences are likely to have an amicable Conclusion, for that at a Meeting between the Magistrates of the City, and the Officers of the Regiment, in the Presence of the Governor, they declared their Desire of living in Harmony with the Citizens, and said, that upon any Misbehaviour of the Soldiers under their Command, they should either be tried by a Court-Martial, or deliver'd up to the civil Authority, as the Magistrates should require. They only desir'd the Soldiers should not be ill-treated or molested, which was promised on the Part of the Magistrates.

Last Week a Soldier belonging to the 28th Regiment, was sentenced by a Court-Martial, to, and did receive 500 Lashes for assaulting a Gentleman in the Street, Wednesday Evening last, which is a convincing Proof that the Militia are determined to give ample Satisfaction to the Inhabitants for any Insult that may be offered them by the Soldiers, on proper Application to the Commanders of any of the Regiments.

Q U E B E C, OCTOBER 6.

On Wednesday last were review'd, by His Excellency Brigadier-General CARLETON, our Governor, the three Companies of the Junikilling Regiment, in Garison here, under the Command of Capt. Morris, on Thursday the 22d Regiment, commanded by Lieutenant-Colonel Jones, and the Company of R. Artiller, commanded by Capt. Marti,

B. étage aient toujours en aversion, de mettre aucunes restrictions sur les libertés de leurs confreres sujets à l'Amérique. — 6. Que les liens de l'union entre la Grande-Bretagne et les Colonies soient jamais dissous. — 7. Que les Colonies Britanniques demeurent unies à jamais dans les principes de liberté civile. — 8. Que le principe de chaque Gouverneur Américain soit, de protéger le peuple et de conserver leurs droits. — 9. Que le Colonie veillent à jamais à obtenir tous dessein finis et à toutes mesures secrètes pour troubler leur harmonie. — 10. A la tête de l'Hampden Américain, qui a proposé le premier à la Chambre de Représentans de cette Province d'établir un congrès. — 11. Les braves Enfants de la Liberté dans toutes les parties de l'Amérique. — 12. Nouvelle vigueur à l'étincelle de Liberté qui s'allume en Espagne, et succès au Général Paine et aux braves Corsiquains en défendant leurs Libertés. — 13. Detestation aux vils procédés du 26 d'Août dernier. — 14. Que le souvenir éternel du 14 d'Août, serve à jamais à allumer les étincelles mourantes de la liberté, toutes fois que les Américains seront en danger d'être réduits à l'esclavage.

D E L O N D R E S,

Le 22 Juin. Des lettres particulères de Madrid font mention, que les Jesuites servoient de tout leur intérêt à la cour, pour disculper la société de plusieurs accusations mal-fondées d'avoir suscité des soulèvemens à la Nouvelle Espagne.

On dit que le Grand Membre de la Chambre des Communes a depuis peu fait la proposition patriotique qui suit: Qu'à condition qu'il lui seroit permis d'agir sur ses propres principes, pour le bien du public, sans l'interposition de qui que ce soit, il trouveroit quatre ou cinq Pairs et quatre hommes, dont le 2 le pour le bien de la Patrie est aussi assuré que le sien, qui se joindroient à lui avec plaisir pour servir la Patrie, sans récompense ni honnaires; et qu'ils n'accepteroient ni ne demanderoient pas la moindre partie des emolumens attachés aux places qu'ils occuperoient dans l'Administration, mais que ces emolumens seroient entièrement appliqués à l'usage du public.

Le 24 Juin. Suivant quelques lettres de Madrid, il paroît que la cour a envoyé des ordres aux troupes Françaises de ne pas approcher plus près qu'elles ne sont de cette capitale, d'où on conjecture que la tranquillité est encore une fois sur le point d'y être établie.

L'on dit que quelques dépêches extraordinaires pour le gouvernement arriverent hier de la cour d'Espagne.

Le 26 Juin. Des lettres qu'on vient de recevoir de Cadiz font mention, qu'on y armé 14 vaisseaux de guerre et frégates, desquels on avoit donné le commandement à l'Amiral Navaro; mais qu'on ne favoit pas la destination de cette escadre.

L'on dit à présent, que le Sieur Conway, actuellement Secrétaire d'Etat, sera créé Pair d'Angleterre, et qu'il succedera au Duc de Richmond en qualité d'Ambassadeur à la cour de France.

Le 1 Juillet. Les habitans gigantesques de l'Isle qui a été découverte depuis peu par le Chef d'Escadre Byron, n'avoient pas, dit-on, un seule arme offensive parmi eux; et quoique habillés de peaux, ils avoient en général des bracelets d'or sur leurs bras, et chacun d'eux étoit suivi d'un chien d'une grandeur peu commune.

Il y a trois Régates de Roi (doublées de cuivre rouge) qui ont ordre de mettre en mer, à fin d'accomplir les découvertes faites par le Chef d'Escadre Byron, comme l'on dit qu'il y a lieu de croire qu'il y a non seulement plusieurs petites isles auprès de celle qu'on a déjà découverte, mais aussi de la terre ferme, qui s'étend à ce que l'on suppose, du côté de la Tartarie.

L'on nous informe que quelques vaisseaux de guerre auront sous peu des ordres de croiser sur les côtes de France, pour observer les mouvemens des escadres qu'on arme à Brest et à Toulon.

L'on dit que le Très Honorable Comte de Rochfort recevra, avant son départ pour son ambassade en France, un mémoire fort animé, à fin de le présenter à la dite cour, au sujet du paiement des Papiers de Canada.

L'on pense que le départ du Chevalier Jaques Grav pour Madrid sera hâté, à cause de quelques nouvelles affaires qu'il convient d'ajuster entre les deux cours, au sujet de quelques prises Britanniques faites aux Indes Occidentales.

L'on dit qu'avis a été reçu, que les Espagnols font des préparatifs pour envoyer une flotte d'observation dans les mers du Sud.

Le 3 Juillet. Une lettre qu'on vient de recevoir de Terre-neuve, dit, que de la manière qu'on a posté les vaisseaux du Roi, la communication des François à St. Pierre et à Miquelon est efficacement bornée pour cette saison, de façon qu'ils ne pourront faire aucun commerce illicite avec les Anglois ni avec les Sauvages.

D E P H I L A D E L P H I E, le 14 d'Août.

Par le Capitaine Eve, arrivé de la Bermude, nous avons avis, qu'il y étoit arrivé un vaisseau de guerre de la Jamaïque, avec environ £6000 en especes, étant partie de l'argent reçu pour rembourser les pertes que les Marchands ont souffert, par les dommages que les François leur ont causé il y a quelque tems depuis à l'Isle aux Turcs.

Le bateau la Marguerite, commandé par le Capitaine Dyer, arriva ici Lundi dernier de Pensacola, après un trajet de trois semaines, nous avons par lui de tristes nouvelles au sujet de l'Etat languissant du commerce, et du manque d'argent qui y regne, et que plusieurs commerçans qui s'y sont établis dans l'espérance de s'enrichir, sont résolus de quitter le pais, à moins que les affaires ne changent de face.

Nous apprenons par un Monsieur qui arrive de Mobile, que trois convois de marchandises étoient arrivés de Mobile aux Illinois, ce qui opère si fort sur les intérêts des commerçans François à la Nouvelle-Orleans, qu'ils disent à présent qu'il est tems de partir, et que leur commerce dans le pais des sauvages est fini, vu que ce commerce est entièrement entre les mains des Anglois; ce qui fait un triste événement pour la nouvelle Orleans, comme le commerce de peleries qu'ils faisoient dans le pais des Sauvages, étoit en partie une de leurs grandes ressources.

Extraits d'une Lettre de Londres, du 11 Juin.

"Il n'y a pas encore eu de changement dans le Ministère, excepté la résignation du Duc de Grafton. — Aux Indes Orientales le Seigneur Clive paroît emporter tout ce qui se présente devant lui, par les derniers avis qu'on a reçu, il se proposoit de partir pour l'Europe en Décembre, mais l'on dit que la Compagnie lui a écrit de rester aux Indes une autre année pour achever d'accommoder les affaires. — La révolution arrivée depuis peu dans le Ministère d'Espagne, et les troubles qui y subsistent encore, paroissent nous assurer la continuation de leur amitié; de façon que la paix n'a pas la mine d'être interrompue si tôt en Europe. — Et tous les états commerçans ne peuvent que fleurir dans un tems de tranquillité."

D E L A N O U V E L L E - Y O R K, le 25 Août.

L'on nous apprend du totalé de la Duchesse, que Pindergast a été convaincu d'haut trahison, et qu'il a été conséquemment reçu la sentence de mourir au bout de six semaines. — On dit qu'il fut prouvé devant les jurés, qu'avant cette affaire pour laquelle on lui faisoit alors son procès, il a toujours été réputé honnête homme, très sobre, et habitant industrieux, fort aimé de ses voisins; en un mot, un homme de bonnes moeurs; mais qu'il avoit été facilité à faire ce qu'il a fait, par un nommé Monro qui s'est caché de façon qu'on ne le trouve pas.

Le 25 Août. Nous apprenons, qu'après avoir entendu un nombre de témoins, au sujet des querelles arrivées depuis peu entre quelques citoyens et un parti de Soldats, un caporal et le tambour-major du 28 régiment, qui ont paru être les principaux auteurs de ces disputes, ont été obligés de donner des cautions de comparoître à la séance de quartier. On nous informe qu'il y a apparence que ces différends seront terminés à l'amiable, vu qu'à une assemblée des magistrats de cette ville et des officiers du régiment, tenuë en présence du Gouverneur, ces derniers témoignèrent qu'ils souhaiteroient de vivre en amitié avec les citoyens, et dirent que si les Soldats sous leur commandement venoient à se comporter mal, qu'on leur feroit leur procès par devant un conseil de guerre, ou qu'on les livroit

and on Friday the six Companies of the first Battalion of Royal Americans, commanded by Capt. Schloffer: The several Corps made a good Appearance; and went thro' their Evolutions and Firings with great Exactness and Regularity; but the Review of Thursday, being that of a whole Regiment, lately come from Europe, a fine Body of Men, and practis'd to all the new Manœuvres, and a Company of Artillery exercising with them, was particularly entertaining, and much admir'd and applauded:—The Artillery fir'd off a Brass Six Pounder Twelve Times in a Minute.

CUSTOM-HOUSE, *Quebec*, Cleared out,
Snow Charles, Thomas Venture, Philip Le Blancq,
London, Ditto.

To the Honorable GUY CARLETON, Esq; Lieutenant-Governor and Commander in Chief of the Province of *Quebec*, and Brigadier-General of His Majesty's Forces, &c. &c.

May it please Your Honor,

WE, His Majesty's most dutiful and loyal Subjects, the Magistrates and others, residing in this City, do most sincerely congratulate Your Honor, on your late Arrival in the Province, and wish you all imaginable Success and Tranquillity in the Administration of it — Happy, if We, by an Attention to our Duty in our different Spheres, a due Respect to the Law, and a proper Example of Candour and Moderation on our Parts, can in anywise contribute towards obtaining so desirable an End — By these Means, We flatter ourselves, under Your Honor's wise and mild Influence, Trade will flourish, and every Distinction among ourselves being abolished, our principal Study may be, to cultivate that Harmony, and good Understanding with our New Fellow Subjects, which is so essentially necessary to the Peace and good Order of this Province.

John Hay, John Elliot, Geo: Henry, Minr. J. Shepherd, Geo: Suckling, John Lees, Richd. Murray, Thos. Ainslie, Jno. Cathcart, Alexr. Frazer, Ja. Potts, John Baird, Thos. Aylwin, Chas. Grant.

Quebec, 29th September, 1766.

The LIEUTENANT-GOVERNOR'S ANSWER.

I Return you Thanks for your obliging Congratulations, and good Wishes. I desire nothing more than to see all His Majesty's good Subjects prosper by their Industry, and enjoy the Fruits in Tranquillity among themselves.

By your Sentiments of Candour and Moderation I have Hopes you will reconcile as much as possible any Disputes that may arise among your Fellow Citizens, and that you will always remember 'tis more honourable to prevent than punish Crimes. When the Severity of the Laws must be put in Execution, let it be by the Civil Power, and the Assistance of the Army called for as seldom as possible.

GUY CARLETON.

Quebec, 29th September, 1766.

ADVERTISEMENTS.

SOME choice dried COD FISH, for Family Use, a few Boxes of Sperma-ceti Candles, and some very handsome Sets of CHINA, compleat, may be had on reasonable Terms, at *John Lees's Store*, in the Lower-Town.

DE la MORUE Séche de la meilleure qualité, pour l'usage des Familles, quelques caisses de Chandelles de Baleine, et quelques Cabarets complets de belle Porcelaine, à vendre à bonne composition au magazin de *Jean Lees* à la Basse-ville.

CROWN-OFFICE, 2d October, 1766.

PROVINCE of) ALL Justices of the Peace and Coroners within the aforesaid Province, QUEBEC. are hereby desired and required forthwith to send into this Office, all Inquisitions or Recognizances whatsoever taken by them, together with all Examinations and Informations they may have in their Possession, in Order that necessary Steps may be taken thereon against the ensuing Term.

HEN: KNELLER, Cl. of the Crown for the Province aforesaid.

FOR LONDON, the Ship *NANCY*, *Daniel Anderson* Commander: Any Person wanting Freight, may, by applying to the Captain, on board, be treated with:

IMPORTED this SEASON,

And to be Sold very reasonable (for CASH or short CREDIT) at *WILLIAM ABBOTT'S Store*, at *Louis Parant's*, Senr. in the Lower-Town, *Quebec*.

A Very good Assortment of DRY GOODS, suitable for the Sale of the Country: Also good Choice of Cabinet Ware, consisting of Mahogany Chairs, Card-Tables, Commodes, Bedsteads and Furniture, Tea-Chests, Tea-Boards, and other Articles in the Cabinet and Upholstery Way: Also a few Hogheads of choice bottled Porter. Any Person inclinable to purchase, may have a very good Opportunity of buying on easy Terms. N. B. He has also a few Casks of Nails, and a Quantity of Plate-Iron, imported in the *Eltham*, from London.

Les ARTICLES qui suivent, arrivés cette Année,

Sont à vendre à bonne composition, pour de l'Argent comptant ou à court terme, au Magazin de *GUILLAUME ABBOTT*, dans la maison de *LOUIS PARANT*, l'aîné, à la Basse-ville de *Quebec*.

UN très bon assortiment de MARCHANDISES SECHES convenables pour le commerce de ce pays; aussi de la Ménagerie à choix, consistante en Chaises d'acajou, (ou bois des îles) Tables de jeu d'idem, Commodes d'idem, Bois de Lits d'idem, avec des garnitures ou tours de lits; Cafettes à Thé, Cabarets et autres articles de Ménagerie et ouvrages de Tapiserie. Il a aussi à vendre quelques barriques de Grosse Bière (ou Porter) de la meilleure qualité en bouteilles. Toute personne qui sera disposée à en acheter aura une bonne occasion d'acheter à bon compte.

N. B. Il a aussi à vendre quelques quarts de Cloux, et une quantité de Tole, qu'il a fait venir de LONDRES dans l'*Eltham*.

RUN-AWAY, the 25th Instant, from Mr. Grant, Merchant at Montreal, a Negro Man, named *Brouce*, the Property of Lieutenant-Colonel *Christie*: He is a Stout well made Fellow, about 5 Feet 5 Inches high, speaks English and French, and stammers a little in his Speech. Whoever secures the said Negro, and delivers him to the said Mr. Grant, or to *David Elves*, Esq; shall be paid a Reward of TWO DOLLARS, and all reasonable Charges. Montreal, 25th September, 1766.

UN Negre nommé *BROUCE*, appartenant au Lieutenant-Colonel *Christie*, s'est épouffé, le 25 du passé, de chez Monsieur Grant, Négociant à Montréal. Ce Negre est un homme robuste et bien fait, il a environ 5 pieds 5 pouces d'hauteur, il parle Anglois et François, et il hébite un peu en parlant. Toute personne qui l'arrêtera et qui le remettra au dit Sieur Grant, ou à *David Elves*, Ecuyer, recevra une récompense de DEUX PIASTRES pour leur peine, et tous frais raisonnables.

A VENDRE,

UN Emplacement à la place de la Paroisse à Montréal, de 48 pieds ou environ de front, sur la rue St. Jacques, par 75 pieds de profondeur jusqu'à la dite place, borné d'un côté par Mr. Guillon, et par l'emplacement qui appartient ci-devant à Mr. De Noyel, et de l'autre côté par Mr. Paul Texier; toute personne qui souhaitera de l'acheter, aura la bonté de donner sa proposition par écrit à *Jean Burke*, Ecuyer, Avocat, et Greffier de la Paix à Montréal, qui les sera tenir au propriétaire du dit emplacement à *Quebec*.

N. B. On changeroit le dit emplacement pour un bien d'égale valeur à *Quebec*, ou aux environs de *Quebec*, et on payeroit l'excellent en espèces, si le bien situé à ou près de *Quebec* se trouvoit de plus de valeur.

à l'autorité civile, à la requisition des magistrats. Ils demanderent seulement que les soldats ne soient ni maltraités ni inquiétés, ce qui fut promis de la part des magistrats.

Un soldat du 28 régiment fut condamné la semaine dernière par un conseil de guerre à avoir 500 coups, et il reçut cette punition, pour avoir attaqué un Monsieur dans la rue Mercredi au soir, ce qui prouve que le militaire est refolé de donner ample satisfaction aux habitans de toutes les insultes qu'ils pourront recevoir de la part des soldats, toutes les fois qu'on s'adressera d'une manière convenable au commandant de quelque régiment que ce soit.

QUEBEC, le 6 OCTOBRE.

Mercredi dernier, furent passés en revue par son Excellence le Brigadier-Général *CARLETON*, notre Gouverneur, les trois compagnies du régiment d'*Inniskilling*, qui sont en garnison ici, sous le commandement du Capitaine *Morris*. Jeudi le 52 régiment, commandé par le Lieutenant-Colonel *Jones*, et la compagnie d'Artillerie, commandée par le Capitaine *Martin*: Et Vendredi les six compagnies du premier bataillon du régiment Royal Américain, commandées par le Capitaine *Schloffer*. Les différens corps ont fait bonne figure, et ont fait leurs évolutions et leurs feux avec beaucoup d'exactitude et de régularité; mais la revue de Jeudi (ayant été d'un régiment entier, nouvellement arrivé d'Europe, un beau corps, exercé aux nouvelles manœuvres, et d'une compagnie d'Artillerie qui ont fait l'exercice avec eux) étoit particulièrement amusante, et fort admirée et applaudie: L'Artillerie à tiré douze coups dans une minute avec une canon de bronze portant une balle de six livres.

A l'Honorable GUY CARLETON, Ecuyer, Lieutenant-Gouverneur et Commandant en Chef de la Province de *Quebec*, et Brigadier-Général des Armées du Roi, &c. &c.

Qu'il plaise à votre GRANDEUR,

NOUS les très obéissans et très fidèles sujets de sa Majesté, les Magistrats et autres, citoyens de cette ville, nous félicitons très sincèrement votre Grandeur, au sujet de votre heureuse arrivée en cette Province, et nous vous souhaitons tout le succès et toute la tranquillité imaginable dans l'administration d'icelle. — Nous nous trouvons heureux, si par une attention exacte à nos devoirs dans nos différentes sphères; par une révérence particulière pour les loix, et par un exemple convenable de candeur et de modération, nous pouvions de notre part contribuer en quelque degré que ce soit à obtenir cette fin désirable. — Par ces moyens nous nous flattons, que, sous l'influence sage et modérée de votre Grandeur, le commerce fleurira, et toute distinction étant abolie entre nous, notre principal soin sera de cultiver cette union et cette bonne intelligence qui sont si essentiellement nécessaires au maintien de la paix et du bon ordre en cette province.

A *Quebec*, le 29 Septembre, 1766.

Les Personnes qui ont signé, sont les mêmes dont les noms sont affixés à la copie Angloise, dans la colonne opposite.

LA RÉPONSE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR.

Messieurs,

JE vous remercie de vos félicitations obligantes et de vos souhaits gracieux. Il n'y a rien que je souhaite avec plus d'ardeur que de voir prospérer tous les bons sujets de sa Majesté par leur industrie, et de des voir jouir les fruits de leurs travaux en tranquillité parmi eux.

Vos sentimens de candeur et de modération me font espérer, que vous concilierez, autant que faire se pourra, toutes disputes qui pourrout élever entre vos concitoyens, et que vous vous souviendrez toujours, qu'il est plus honorable de prévenir, que de punir, les crimes: Et toutes fois qu'il deviendra nécessaire d'exercer la sévérité des loix, que cela se fasse par l'autorité civile, et que l'assistance du militaire ne soit appelée que le moins souvent qu'il sera possible.

A *Quebec*, le 29 Septembre, 1766.

GUY CARLETON.

ADVERTISEMENTS.

QUEBEC, à 10 heures: On avertit le PUBLIC,

QUE la Cour Suprême du Banc du Roi commencera et siégera Mardi le 15 d'Octobre courant, au Palais des Séances, où toutes les personnes qui doivent faire des poursuites en Justice, pour des Meurtres, Félonies, Trahisons, &c. ainsi que tous Juges de Paix, Coroners, Géoliers, Grands Bailiffs et Sou-Bailiffs, et Conetables, pour notre Seigneur le Roi, en la dite Province, sont requis de se trouver au dit jour et lieu, avec leurs Rolles, Régistres, Arrêts, Saïses, Accusations, &c. pour y faire tout ce qui appartiendra aux fonctions de leurs emplois.

A *Quebec*, le 4 d'Octobre, 1766.

NOTICE is hereby given, that on Wednesday, the 15th Day of October Instant, will commence and be held at the Court-House, the Supreme-Court of King's Bench, where all Prosecutors of Murders, Felonies, Treasons, &c. Justices of the Peace, Coroners, Keepers of Goals, High and Sub-Bailiffs and Constables, for our Lord the KING, in the said Province, are required that they be then there, with their Rolles, Records, Attachments, Indictments, &c. to do those Things, which, in that Behalf, belong to their Offices.

Quebec, 4th October, 1766.

JO. GRIDLEY, D. P. Marshal.

THE Subscriber determines to open School on Monday the 6th Instant October, at the next Door to Mr. Geo. Misner's, in Couillard-Street, near the Hospital; He teaches Reading, Writing, and the several Rules of Arithmeric, vulgar and decimal; also Merchants Accounts, in the most plainest and shortest Method now made use of. He teaches Reading and Writing at *Two Shillings* and *Six-Pence* per Month, and the said Rules in Proportion. Those that please to favour him with their Custom, may depend on good Usage, agreeable to their Expectations, with Regard to Care and Diligence, per

Quebec, 4th October, 1766.

P. MATTHEW DE COINE.

Le Souffigné se propose d'ouvrir son école, Lundi le 6 du présent mois d'Octobre, à la première porte après celle de Mr. *George Misner*, dans la rue *Couillarde*, près de l'Hôpital; il enseigne à lire, à écrire, et les différentes règles de l'Arithmétique, tant commune que décimale; ainsi que l'art de tenir les livres de comptes, suivant la méthode la plus courte en usage à présent. Il prend deux Chélins et demi par mois pour monter à lire et à écrire, et à proportion pour enseigner les dites règles. Ceux qui souhaiteront d'apprendre de lui peuvent s'assurer qu'il apportera tous les soins et toute la diligence possible pour contenter leurs expectations.

A *Quebec*, le 4 d'Octobre, 1766.

P. MATTHIEU DE COINE.

To be Sold, by JOHN M'CORD, near the Palace,



THE Good Schooner *MARTHA*, Burthen about Sixty Tons, her Anchors, Cablos, Sails and Rigging, quite new: An Inventory of her Materials may be seen at the House of said M'Cord, near which the Schooner lies. *Quebec*, 27th September, 1766.

TO BE SOLD,

THE Fief of *La Marangouinière*, in the Parish of St. Henry, Six Miles from *Quebec*, 810 Acres of Land, of which about 25 are cleared, the rest most all good Fire Wood, a large House, built this Summer, upon it. Inquire for further Particulars, at St. Henry, to the Owner A. P. St. André, Esq; or at *Quebec*, to Mr. Samuel Nelson, Attorney at Law. Said A. P. St. André, intends leaving this Place in a Month hence.



For LONDON,

THE Good Ship *PROVIDENCE*, *George Finch* Commander, Burthen 200 Tons, will sail in all October: Any Merchants inclined to ship Goods, or 20 Passengers, may apply to Mr. *John Lymburner*, Merchant, in the Lower-Town, or to said Commander. *Quebec*, 27th September, 1766.

Pour LONDRES,

Le bon Navire la *PROVIDENCE*, commandé par *George Finch*, de 200 tonneaux de port, partira dans tout le mois d'Octobre: Toutes personnes qui souhaiteront d'y charger des effets à fret, ou de passer dedans, pourront s'adresser à *Jean Lymburner*, Négociant à la Basse-ville de *Quebec*, ou au dit Capitaine.

JOHN LYMBURNER,

IN TENDS leaving this Province, for England, in about a Month from this Date: He desires all those to whom he is indebted, to bring in their Accounts, that they may be speedily settled. He likewise expects, that all Persons, who are indebted to him, will in like Manner settle with him, and pay off such Parts of their Accounts as are due, that the Trouble and Expence of procuring Payment by Law may be avoided.
 Quebec, 27th September, 1766.

JEAN LYMBURNER,

SE propose de partir de cette Province, pour passer en Angleterre, dans un mois ou environ de la date de cet Avertissement; il prie toutes personnes auxquelles il doit, de lui envoyer leurs comptes, à fin de les ajuster sans délai: Il s'attend aussi que toutes personnes qui lui doivent ajusteront leurs comptes avec lui, et qu'elles payeront telles parties de leurs dits comptes qui sont échues, à fin d'éviter par là les peines et frais d'en procurer le paiement par les voyes de contrainte par justice.
 A Québec, le 27 Septembre, 1766.



SUCH as want to ship Goods, or go Passengers, in a remarkable fast sailing Vessel, have now a good Opportunity. The **BARB MARY & SUSANNAH**, noted for making quick Passages, will sail for London in October: For Freight or Passage, apply to Capt. Painter, on board said Brig, or to **John Aikin**, in the Lower-Town, Quebec.
 Quebec, 27th September, 1766.

Ceux qui souhaiteront charger des effets ou passer dans un bâtiment remarquablement connu pour son voilier, ont à présent une occasion favorable, comme le Brigantin **LA MARIE & SUSANNE**, noté pour des trajets expéditifs, mettra à la voile en Octobre pour Londres. — Pour fret ou passage, l'on pourra s'adresser au Capitaine **Painter**, à bord du dit Brigantin, ou à **Jean Aikin** à la Basse-ville de Québec.

JAMES HANNA has just imported, by the **Eltham**, Capt. **COXEN**, a Variety of **JEWELLERY** of the newest Fashion, and Variety of **FRENCH NECKLACES**.
 He gives the highest Price for old Gold and Silver.

JAQUES HANNA vient de faire entrer, par l'**Eltham**, commandé par le Capitaine **COXEN**,

UNE Quantité de **BIJOUTERIES** de différentes especes les plus à la mode, et un Assortiment de **COLLIERS FRANCOIS**.
 Il donne le plus haut prix pour des vieux meubles en Or ou Argent.

JUST IMPORTED in the **PROVIDENCE**, from **LONDON**, and to be Sold by **HENRY BOONE**, in the Lower-Town,

GOOD Green and Bohea Tea, choice Old Red Port, and French Wines in Bottles, with a regular Assortment of **DRY GOODS** suitable for the Country.

Nouvellement arrivés de LONDRES, dans le navire la **PROVIDENCE**, et à Vendre par **HENRI BOONE**, à la Basse-ville de Québec,

DU bon Thé Vert et Boë, d'Excellent Vieux Vin Rouge de Port, et Vins François en Boutelles; et un Assortiment regulier de **MARCHANDISES SECHES** convenables au Pais.

TO BE SOLD,

PART of the Seignory of **VERCHERES**; the Part to be Sold is situate at six Leagues Distance from Montreal, consisting of three Quarters of a League in Breadth, by two Leagues in Depth, bounded in Front by the River St. Lawrence, and on the Back Part by the Seignory of **Cornoyer**: It is well settled, and produces annual Rents to the Amount of 546 Livres Tournois, or thereabout, exclusive of Lots et Ventes (or Alienation Fines.) On which there is a Domain of two Arpens and an Half in Breadth, by two Leagues in Depth, divided into two Farms, of thirty Arpens in Depth each, and on which there are thirty Head of Cattle, for tilling and improving the same. Those Farms may produce annually about 800 Livres Tournois. There may easily be made 5 or 6 Farms on this Domain, with Meadows that would yield good Crops.—Application to be made at Montreal, at Madam the **Widow Gagné's**, near the **Recollets**.

Partie de la SEIGNEURIE de VERCHERES à VENDRE.
CETTE partie de Seigneurie située à six lieues de Montréal, consiste en trois quarts de lieue de large, sur deux lieues de profondeur, tenant par devant au fleuve St. Laurent, et par derrière à la Seigneurie de **Cornoyer**; bien établie, et rapportant de rentes annuelles environ 546ll. Tournois, non compris les Lots et Ventes.—Sur laquelle il y a un domaine de deux arpens et demi de large, sur deux lieues de profondeur, partagé en deux fermes, de trente arpens de haut, en valeur chaque, et sur lesquelles il y a trente animaux pour les faire valoir.—Ces fermes peuvent rapporter un profit annuel de huit cents livres Tournois.—On peut faire très facilement cinq à six fermes, et de quoi former des prairies d'un grand rapport.—S'adresser à Montréal, chez la **Dame Veuve Gagné**, près les **Recollets**.

RECEIVER-GENERAL'S OFFICE, 5th July, 1766.

QUEBEC, ff. } WHEREAS the Right Honorable the Lords Commissioners of His Majesty's Treasury, by His Majesty's Command, have directed me to collect certain Duties, mentioned in a Proclamation of the Commander in Chief of this Province, dated this Day; His Majesty is however most graciously pleas'd to dispense (for the Present) with the Duties upon Dry Goods, imported into, as well as those exported out of this Province: And it is also the King's further Commands to me, That British Brandy shall pay only a Duty of **Four Pence** Sterling per Gallon, until His Royal Pleasure is further made known thereupon.

THOMAS MILLS, Recr. Genl.

QUEBEC, } Du Bureau du Receveur-Général, le 5 de Juillet, 1766.
a savoir: } COMME les Très Honorables Seigneurs Commissaires de la Trésorerie de sa Majesté, m'ont ordonné, par Commandement du Roi, de recueillir de certains Droits mentionnés dans une Proclamation du Commandant en Chef de cette province, datée ce Jour: Il a cependant plu très gracieusement à sa Majesté de dispenser (pour le présent) du Paiement des Droits tant sur les Marchandises seches qu'on fera entrer en cette Province, que sur celles qu'on fera sortir d'icelle.

Et il m'est en outre ordonné par le Roi, Que l'Eau de Vie Britannique ne payera qu'un Droit de **Quatre Sols** Sterling par Gallon, jusques à ce qu'il plaise à sa Majesté de faire savoir ultérieurement son bon Plaisir Royal à ce Sujet.
THOMAS MILLS, Receveur-Général.

PETER TRAVERS,

IN TENDING shortly to go to England, will sell the remainder of his Goods, consisting of Articles well assorted, and fit for the Country, much under the common Advance.
 All Persons who have any Demands upon the Partnership of **Peter Travers & Co** are requested to bring in their Accmpts, that they may be discharged: And all those indebted to said Partnership, it is hoped, will make speedy Payment, as very little longer Delay can be given.
 Quebec, the 1st September, 1766.

PIERRE TRAVERS,

AYANT dessein de passer sous peu en Angleterre, il vendra le restant de ses Marchandises, consistant en articles bien assortis et propres pour le commerce de ce pais, bien au dessous du bénéfice ordinaire.
 Toutes personnes auxquelles la Société de **Pierre Travers & Co** doit, sont priées d'envoyer leurs comptes pour en recevoir le paiement; et on espere que toutes personnes qui doivent à la dite Société payeront incessamment, comme il ne leur peut être accordé que très peu de délai davantage.
 A Québec, le 1 de Septembre, 1766.

RECEIVER-GENERAL'S OFFICE, Quebec, 12th July, 1766.

ALL Importers of Brandy, Rum, Wine, &c. into this Province, are hereby required to report and enter the same at this Office, immediately after their Arrival, in Order that the Duties may be paid, agreeable to Notice from this Office, published in the last Gazette.

THOMAS MILLS, Recr. Genl.

Du Bureau du Receveur-Général, à Québec, le 12 Juillet, 1766.

TOUTES personnes qui font entrer de l'Eau de Vie, du Rum (ou Ratafia) Vin, &c. en cette Province, sont requises par ces Présentes, d'en faire leur Rapport et Déclaration d'Entrée à ce Bureau, immédiatement sitôt l'Arrivée d'iceux, à fin que les Droits soient payés conformément à l'Avertissement émané de ce Bureau, qui a été publié dans la dernière Gazette.
THOMAS MILLS, Receveur-Général.

WHEREAS Information has been made to me, that sundry Persons in this Province have lately been, and are actually trading with the Indians of His Majesty's Domain, let by Lease to Messrs. **THOMAS DUNN & JOHN GRAY**, to the great Detriment of His Majesty's Estates, I do therefore strictly order all such Traders, as are on any Part of said Domain, immediately to retire; and likewise forbid all others, on any Pretence whatever, to trade with any of the said Indians, until His Majesty shall order the aforesaid Lease to be cancelled, and lay open the Trade, which he has not yet thought proper to do.
THOMAS MILLS, Recr. Genl.

Receiver-General's Office, Quebec, 9th August, 1766.

COMME j'ai reçu Information, que plusieurs Personnes en cette Province, ont, depuis peu, commercé et commercent actuellement avec les Sauvages du Domaine de sa Majesté, baillé à Ferme à Messrs. **THOMAS DUNN & JEAN GRAY**, au grand Detriment des Biens de sa Majesté: J'ordonne donc rigoureusement à tous pareils Commerçans, qui se trouvent dans quelque Partie que ce soit du dit Domaine, de le retirer incessamment; et je défends à tous autres de commercer sous quelque Pretexte que ce soit avec aucun des dits Sauvages, jusques à ce que sa Majesté aye ordonné de reslir le susdit Bail, et de laisser le dit Commerce libre, ce qu'elle n'a pas encore jugé à propos de faire.
THOMAS MILLS, Receveur-Général.

Du Bureau du Receveur-Général, à Québec, le 9 d'Août, 1766.

ALL Persons indebted to the Estates of Messrs. **Fulton & Anderson**, and **George Fulton**, deceased, are desired to pay the same to **DUNCAN ANDERSON**, on or before the 10th Day of October next, or they will be immediately sued for the same: And all Persons who have any Demands on the said Estates, are desired to settle the same, with **THOMAS DUNN**, and **Executor to the said DUNCAN ANDERSON**; Mr. **George Fulton**.

QUEBEC, 20th September, 1766.

TOUTES personnes qui doivent à la succession de ses Messieurs **Fulton & Anderson**, ou à celle de **George Fulton**, sont priées de faire paiement à **Duncan Anderson** ou **Dix d'Octobre** prochain ou avant; faute de ce faire, elles seront incessamment poursuivies pour les dettes respectives qu'elles doivent: Et toutes personnes auxquelles les dites successions doivent, sont priées d'ajuster leurs comptes avec **THOMAS DUNN**, **Exécuteur Testamentaire** de **DUNCAN ANDERSON**, du dit **George Fulton**.

A Québec, le 20 Septembre, 1766.

To be Sold, by the Maker, just arrived from Yorkshire, in England,
LARGE Parcels of knit mill'd Stockings, Caps and Mitts, made after the best and most modern Patterns, and at the lowest and most reasonable Prices. Any Gentlemen, inclinable to favour him with their Orders for the next Year, may (by directing to, or enquiring for **JAMES HAWKINS**, next Door to **Simpson's Coffee-House**, in the Lower-Town of Quebec) be treated with by the above Maker, who will undertake to furnish them with Worsted, Yarn, or any of said Articles; and they may be supplied with any Quantity, and may likewise depend on having their Commands most faithfully and duely obeyed, by **JAMES HAWKINS**.

A VENDRE par le MANUFACTURIER, qui vient d'arriver de Yorkshire en ANGLETERRE,

UNE grande quantité de Bas, Bonnets et Mitaines, tricottés et drapés, faits sur les meilleurs modeles et les plus modernes, et aux prix les plus bas et les plus raisonnables. Tous Messieurs qui voudront bien lui donner leurs ordres pour l'année prochaine, pourront traiter avec lui en s'informant de lui, ou en s'adressant par écrit à **Jaques Hawkins**, à la maison qui joint le Café de **Simpson** à la Basse-ville de Québec; et il entreprendra de leur fournir telles quantités des dits articles qu'ils souhaiteront soit ce gros ou fin, et ils peuvent s'assurer que leurs ordres seront fidèlement et exactement exécutés par **JAQUES HAWKINS**.

Ceci est pour avertir LES HABITANS FRANCOIS de la Ville de Québec,
QUE PATRICE M. CLEMENT, enseignera aux enfans

QFRANCOIS (à son Ecole ou Collège des Jesuites) à lire, à écrire, et à parler la Langue Angloise, à un prix fort raisonnable: Ceux qui voudront bien lui envoyer leurs Enfans, peuvent s'assurer qu'ils seront instruits avec soin. Et comme toutes les affaires publiques de cette Province se font à présent, et se feront à l'avenir, en Langue Angloise, il espere que les Citoyens ne négligeront pas cette occasion de faire instruire leurs Enfans dans une Langue vivante, dont la connoissance ne peut manquer de leur être utile dans la suite de leurs jours.
 Il enseigne aussi l'Arithmétique dans toutes ses différentes parties, ainsi que l'Art de tenir les Livres suivant la méthode du **Sieur Moir**, la Géométrie, Méfuree et Arpentage, &c. &c.
 N. B. Il loge chez **Monsieur GRAY**, et on pourra le trouver à son Ecole.

QUEBEC: Printed by **BROWN & GILMORE**, at the Printing-Office, in Parlour-Street, in the Upper-Town, a little above the Bishop's Palace; where Subscriptions for this Paper are taken in. Advertisements of a moderate Length (in one Language) inserted for Six Shillings the first Week, and One Shilling each Week after; if in both Languages, Nine Shillings the first Week, and Three Shillings each Week after; and all Kinds of Printing done in the neatest Manner, with Care and Expedition.

I M P R I M E par **BROWN & GILMORE**, à l'imprimerie, rue du Parloir, dans la haute ville de Québec, au dessus de l'Evêché; où on reçoit des souscriptions pour la Gazette, dans laquelle on insérera des avertissements d'une longueur modérée, dans une langue, à Six Chellins chaque la première semaine, et Un Chellin par semaine tandis qu'on souhaitera les faire continuer; dans les deux langues, à Neuf Chellins la première semaine, et Trois Chellins par semaine après; tout ouvrage en imprimerie s'y fait proprement, avec soin et expédition.